

EXPOSITION RÉGIONALE D'AVICULTURE du CLUB AVICOLE GARDOIS

A Codognan (30) 9-10 Février 2019

Règlement Ext

Cette exposition est régie par le règlement général des expositions de la SCAF et par le présent additif.

Article 1 :

La simple demande d'admission au concours implique automatiquement l'adhésion à toutes les clauses du présent règlement. Pour les cas non prévus, seul le règlement de la S.C.A.F. est applicable.

Article 2 : Inscriptions

L'exposition est ouverte à tous les éleveurs du Gard et des départements : 13, 84, 07, 48, 12, 34, 26, et 66 .

Seuls les sujets bagués et tatoués de 2016 à 2018 pourront concourir (sauf pour les caronculés). Pour les lapins le numéro de cage devra être inscrit au marqueur dans l'oreille. Les animaux classés «gibiers ou espèces protégées» sont interdits d'exposition

Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit : Adhérents CAG

| | |
|---|--------|
| Unité | 2,75 € |
| Couple (Palmipèdes et oiseaux de parc uniquement) | 4,00 € |
| Trio Parquet | 4,50 € |
| Volière | 5,00 € |
| Catalogue et participation aux frais de secrétariat | 5,00 € |

Inscription gratuite pour les dindons, paons, grandes oies et lapins grandes races.

Le règlement des droits d'inscription doit être fait au nom du Club Avicole Gardois,

La clôture des inscriptions est fixée au 10 janvier 2019,

Elle pourra intervenir sans préavis dès que le nombre d'animaux pouvant être accepté sera atteint.
Les feuilles d'inscription doivent parvenir à :

M. Jack Fountain

1375 route de Poulx 30210 Cabrières

Tel :06 30 36 26 72

mail: clubavicolegardeois@gmail.com

Article 3 : Mesures sanitaires

Pour les volailles et les pigeons, les engagements doivent être accompagnés d'un certificat de vaccination datant de moins d'un an contre la maladie de Newcastle. A défaut, l'inscription ne pourra être prise en compte. Les animaux déclarés suspects de maladie contagieuse et ceux expédiés dans la même caisse seront retirés de l'exposition sans remboursement des droits d'inscription.

Article 4 : Organisation générale

L'exposition se tiendra à la Salle des fêtes La Domitienne, Rue du Levant à Codognan 30920. Accès autoroute A9 sortie n°26.

Le déroulement est le suivant :

Jeudi 07 Montage des cages
Vendredi 08 Encagement 09h00 à 17h00 ,

Samedi 09 Opération du Jury : 08h00 à 12h00
Ouverture au public : 09h00 à 18h30
Ouverture du bureau des ventes : 10h00

Dimanche 10 Ouverture au public : 9h00 à 17h00, Remise des récompenses : 14h30
Décalage des ventes : 16h00
Décalage : 17h00

Le Comité se charge de la nourriture et de la surveillance des animaux, mais ne peut en aucun cas être rendu responsable de la mortalité, ni des vols, erreurs, pertes ou dommages quelle qu'en soit l'origine.

Article 5 : Ventes

Les exposants désirant mettre en vente des animaux devront faire figurer sur la feuille d'inscription le prix de vente net. Celui-ci sera majoré de **10%** au profit de l'association organisatrice.

Article 6 : Grand Prix d'Elevage

Les éleveurs désirant concourir pour le grand prix d'élevage devront désigner 5 cages sur la feuille d'engagement : même race et variété, les deux sexes devront être représentés.

Pour Gagner un grand prix d'élevage il faudra obtenir au minimum 1 PH sur 5 cages.

Article 7 : Jugement

Chaque juge sera souverain dans la catégorie d'animaux qu'il sera chargé d'examiner. Les élèves juges et les juges ne pourront prétendre au grands prix dans la catégorie où ils officient. Leurs décisions seront sans appel. Le numéro des bagues et les tatouages des animaux ayant un PH seront inscrits sur les feuilles de jugement.

Article 8 : Récompenses

4 Grands Prix d'Exposition, 4 Grands Prix d'Élevage, 24 GRANDS PRIX

D'HONNEUR, Ils seront décernés dans les catégories suivantes, de la catégorie sont représentés :

Pintades / Dindons / Oiseaux de Parc - Oies / Palmipèdes Domestiques - Palmipèdes d'Ornement - Volailles GR Française- Volailles GR Etrangère - Volailles Naine - Lapins Grande Race - Lapins Race Moyenne - Lapins Fourrure et Rex - Lapins Petite Race - Lapins Nains - Cobayes - Pigeons de Forme Français - Pigeons de Forme Etranger - Pigeons Texan - Pigeons Caronculés - Pigeons de type Poule - Pigeons Boulant - Pigeons de Couleur - Pigeons Tambour – Pigeons de Structure - Pigeons Cravatés – Pigeons de Vol - Tourterelles Rieuses.

- Grand prix de la Ville de CODOGNAN
- Challenges Lapin de France

EXPOSITION RÉGIONALE D'AVICULTURE
du Club Avicole Gardois
A Codognan (30) 9-10 Février 2019

Nom, prénom.....

Adresse.....

Téléphone

Mail :

Groupage

Droits d'inscriptions Ext:

.... UnitésX 2,75 € = €

.... Couple (palmipèdes et oiseaux de parc)X 4,00 € = €

.... Trios , Parquets . X 4,50 € = €

.... VolièresX 5,00 € = €

Cages (dindons ,paons, grandes oies et lapins grandes races) gratuit

Catalogue et participation aux frais de secrétariat 5,00 €

TOTAL €

Le soussigné déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.

Fait à le

.....

Signature :

Clôture des inscriptions le mardi 10 janvier 2019

PS : n'oubliez pas le chèque du montant des inscriptions à l'ordre du Club Avicole Gardois, ainsi que le certificat vétérinaire demandé.

EXPOSITION CODOGNAN (30) 9-10 Février

NOM : Prénom :

Clôture des inscriptions le 10 JANVIER 2019